



## APPEL DE CANDIDATURES PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET DES TRAVAUX PUBLICS

AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE  
TEMPS PLEIN  
PERMANENT

### CONCOURS :2024-07-30

La Municipalité de Tadoussac, toujours soucieuse d'offrir des services de qualité à sa population, est à la recherche d'un ou d'une **Préposé(e) à l'entretien général et des travaux publics**

*Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum en mentionnant le numéro du concours, par courriel à l'adresse suivante :*

[alyson.d.savard@tadoussac.com](mailto:alyson.d.savard@tadoussac.com)

**Date limite : 21 JUIN 2024**

#### MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

Alyson Durocher-Savard  
Adjointe Administrative /Ressources Humaines  
162, rue des Jésuites  
Tadoussac, G0T 2A0  
Tél : 418 235-4446 Poste 1012

#### NOTE :

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

**Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées**

#### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du contremaître des travaux publics, le préposé est appelé à réaliser des travaux manuels divers.

Il œuvre notamment dans les secteurs d'activités liés à l'entretien des infrastructures municipales tel le réseau routier, les réseaux d'aqueduc et d'égout, les immeubles et bâtiments municipaux ainsi que les parcs.

Pendant la période hivernale, le préposé travaillera à l'entretien hivernal soit à l'ouverture et déneigement des bâtiments, des chemins, des trottoirs, des bornes fontaines et des travaux de voirie au besoin.

#### EXIGENCES

- Diplôme d'étude secondaire général ou équivalent.
- Permis de classe 3 (ou en voie de l'obtenir)

#### PROFIL RECHERCHÉ

- Expérience dans l'entretien des réseaux d'eaux et d'égout; un atout
- Expérience en manœuvre de machinerie un atout (chargeur sur pneus, excavatrice).

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Taux horaire entre 22.93\$ et 26.34\$
- Temps plein 40h
- Stationnement gratuit
- Régime enregistré d'épargne retraite, part de l'employeur 5%
- Assurance collective
- Programme d'aide aux employés